

LES PROGRÈS FORESTIERS DANS LA ZONE CARAÏBE

Les problèmes forestiers aux Antilles françaises n'ont attiré que peu d'intérêt jusqu'à la dernière guerre, bien que la création d'un service des Eaux et Forêts soit à l'ordre du jour en Martinique depuis 1901.

En 1922, Martinique et Guadeloupe sont dotées chacune d'un service appliquant un Code forestier propre aux deux Iles. Il n'a toutefois jamais été question d'exploitation forestière puisque celle-ci était strictement interdite sur les terres de l'Etat.

C'est en 1940, qu'isolées de la Métropole, les Antilles ressentent leurs besoins en bois. Des exploitations forestières apparaissent et de l'doctrine du reboisement et de l'enrichissement des forêts existantes, élaborée depuis près de vingt ans, fait ses preuves.

Après la guerre, si l'exploitation est péniblement maintenue, les équipements mécanisés sont mis en sommeil. D'une part, les propriétaires de scieries ont retrouvé dans le commerce leur profession la plus lucrative, d'autre part la clientèle préfère au bois du pays les bois auxquels elle est traditionnellement habituée (pitchpin).

Les besoins considérables de l'ensemble d'une région dont la population s'accroît avec une grande rapidité, alors que d'autre part, on essaie de relever considérablement son niveau de vie (1) posait pour la première fois aux Antilles un problème que l'on avait franchement négligé jusqu'alors. Même si l'on n'avait pas fait de la Martinique et de la Guadeloupe des départements français, il aurait fallu songer à développer leurs services forestiers.

Après sept années de fonctionnement du nouveau système, il peut paraître opportun de jeter un coup d'œil sur l'ensemble de la région Caraïbe pour voir si l'œuvre entreprise et valable sur le plan local, se justifie dans un cadre plus étendu en particulier celui des territoires dont s'occupe la Commission des Caraïbes.

Tel est le but de la petite étude que nous présentons et qui n'espère qu'éclairer ceux qui s'intéressent au commerce des bois de la Caraïbe, sur les problèmes qui se posent.

(1) *Note.* — Il existe depuis 1942 un organisme : Development and Welfare in the West Indies pour les Antilles Anglaises, les U.S.A. ont également un plan de développement économique pour Puerto Rico, les Français le FIDOM, les Hollandais un plan pour les Antilles et Surinam.

Bien des points restent à développer et à étudier plus minutieusement, mais le principal de l'effort a été fait par la Commission Anglo-Américaine des Caraïbes à laquelle a succédé la Commission des Caraïbes avec participations de 4 Nations européennes.

En 1946, la première a tenu sous les auspices du Caribbean Research Council, un congrès forestier qui a réuni dans une brochure « The Forest Research in the Caribbean Area », l'ensemble des renseignements sur les Services Forestiers et les recherches forestières des divers territoires.

En 1953, la seconde a provoqué une conférence sur le commerce des bois dans la Caraïbe, rassemblant à cette occasion une documentation statistique détaillée qui est encore la seule dont nous disposons à ce jour en dehors de celle plus générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation. Elle a permis simultanément à l'ensemble des forestiers de la zone caraïbe de se connaître et d'apprécier leurs efforts mutuels entraînant une vive émulation.

Ce sont sur ces documents, et sur quelques autres parus depuis, en particulier l'étude sur les forêts de Cuba de M. Earl E. SMITH, l'Annuaire de l'Institut de Statistique de la République Dominicaine et le Brief Sketch of British Honduras de A. H. ANDERSON que s'est basée cette étude.

Ce brusque besoin de bois entraînant une élévation de son prix non moins brutale a apporté dans la zone Caraïbe des modifications de courants commerciaux qui n'en sont qu'à leur début et laisseront de toute façon des marques profondes.

En cette matière, comme pour tout ce qui concerne la vie, il est impossible de revenir en arrière et de lutter contre le courant qui amènera fatalement un développement forestier aux Antilles.

Il est heureux que dans cette circonstance l'œuvre déjà ancienne des forestiers des Antilles françaises, si longtemps attaquée et décriée permette à nos Iles de se trouver dès maintenant à l'avant-garde du progrès.

LA ZONE CARAÏBE

Egrénées en un long chapelet sur les bords de la « Mar Caribe » des premiers Espagnols, les Grandes et les Petites Antilles dépeuplées (1) de leurs premiers habitants (qui leur ont laissé leur nom) au cours du XVI^e et du XVII^e siècle, repeuplées plus tard par la traite, revenues à l'indépendance ou libérées par l'abolition de l'esclavage au cours du XIX^e siècle ont vu leur population s'accroître d'une façon considérable au cours du XX^e siècle.

(1) Si l'on en croit le défenseur des Indiens Bartholomé de las Casas, les chrétiens auraient causé, par leurs tyrannies et œuvres infernales, la mort de plus de 12 millions d'Indiens.

Si les Nations non américaines ont été exclues du Continent (Guyane et Honduras Britannique mis à part), elles n'en gardent pas moins la responsabilité de la totalité des petites Antilles et de l'une des grandes Antilles dont la vie économique et sociale soulève des problèmes de plus en plus nombreux.

Ceux de l'habitat devaient rapidement attirer l'attention de la Conférence Anglo-Américaine puis de la Commission Caraïbe qui estimait indispensable de coordonner les efforts des diverses nations participantes en vue de développer la production et le commerce d'un matériau de construction de premier ordre dans les Antilles: « le Bois ».

Il est certain que l'économie de toutes les Iles est axée sur les cultures et que le sucre, le rhum, le cacao, le café, les fruits tropicaux représentent le plus clair de leurs revenus. Les forêts des Iles si elles ont été à l'origine des réserves très précieuses, ont pratiquement perdu toute valeur (du moins les plus accessibles), et comptent en général pour peu de choses à l'heure actuelle.

Seuls les territoires du continent disposent de réserves importantes bien souvent encore faiblement exploitées et nous rattacherons à notre étude les territoires des Guyanes et du Honduras Britannique qui, relevant des mêmes nations de tutelle que les petites Antilles, sont appelées à participer à leur vie économique.

LA SITUATION FORESTIÈRE EN 1946

Si les îles Bahamas assuraient une exploitation forestière sérieuse bien avant la dernière guerre, ce n'est que depuis 1946 que les progrès forestiers ont été sensibles dans la zone Caraïbe (2).

Certes, des services forestiers étaient en cours d'installation dans toutes ces régions depuis le début du xx^e siècle. Ce furent, hélas, très longtemps des Services à éclipses, créés et supprimés au gré des discussions budgétaires pour ne devenir stables un peu partout qu'entre 1920 et 1940.

Certains avaient même pris une vigoureuse orientation dont on ressent les bienfaits déjà à l'heure actuelle, mais en général on se satisfaisait fort d'une situation épouvantablement déficitaire dans l'ensemble du commerce des bois, ne redoutant que le pillage des zones boisées et des risques d'érosion fort surestimés.

La guerre et l'isolement commercial qui en découla, fort sensible pour des territoires insulaires, devait inévitablement amener une crise dans la construction. L'accroissement considérable de la population dans ces régions à populations prolifiques et le désir de toutes les nations d'élever fortement leur niveau de vie devait aggraver le mal.

(2) Surtout avec l'augmentation du prix des bois.

Un besoin intense de matériaux de construction, et surtout de bois qui permet des réalisations légères et rapides, était ressenti dès 1946. Il le sera encore longtemps.

Ce besoin se manifestant également en Europe, ancien fournisseur devenu client, il devenait indispensable de résoudre un problème qui désormais se posait avec acuité.

Il pouvait en même temps paraître intéressant de développer l'économie de territoires riches en forêts et de ne rien négliger pour reconstituer les domaines boisés épuisés des îles.

Les études diverses et inventaires poursuivis depuis l'après-guerre ont montré l'état lamentable de la plupart de ces domaines insulaires à quelques exceptions près.

Dans une publication récente « The Forest of Cuba », Earl E. SMITH note :

« L'histoire de l'île montre que la surface boisée est passée de 60 % de la surface totale à l'époque précolombienne à environ 15 %. Cette surface d'environ 5 000 000 d'acres donne une fausse idée des ressources forestières, car ceux des peuplements utilisés dans le passé ne comportent plus que des espèces sans valeur ».

Ces remarques sont applicables à la plupart des domaines forestiers. Si celui de Saint-Domingue est meilleur, celui de Puerto-Rico est pire, celui de Barbade est nul. A ce fait s'ajoute le manque d'homogénéité des zones boisées.

Dans les Grandes Antilles (sauf à Puerto-Rico) et aux Bahamas, on trouve des peuplements purs de pins qui font défaut aux autres îles. Seules les Bahamas ont à ce point de vue des réserves très intéressantes, à Saint-Domingue, la République Dominicaine a sans doute des ressources, mais Haïti a presque épuisé les siennes et Cuba a vu sa production tomber à presque rien.

C'était donc un travail considérable qu'il fallait entreprendre et surtout fort long ; il sort du cadre d'une simple étude économique.

Sur le continent, la situation, excellente au point de vue des surfaces boisées, est comme pour toutes les forêts tropicales bien moins brillante en ce qui concerne la composition par essences.

Seul le Honduras Britannique dispose de forêts homogènes de pins et de ressources appréciables en mahogany (*Swietenia macrophylla*), les Guyanes ont une forêt très hétérogène de bois trop nombreux pour être tous commercialisés en raison de leurs qualités diverses.

On ne peut qu'espérer que les efforts entrepris de tous côtés pour surmonter ce réel obstacle seront ressentis rapidement.

Un gros travail a déjà été fait tant dans l'exploitation que la commercialisation, mais, comme ailleurs on ne doit pas attendre des résultats dans la courte période.

LE COMMERCE DES BOIS

La situation commerciale a été étudiée au cours d'une conférence technique tenue à Port of Spain en 1953, sous les auspices de la Commission Caraïbe.

Les documents accumulés à cette occasion pour les territoires relevant de son autorité et complétés par ceux que l'on possède sur les territoires indépendants ont permis de constater qu'un réel effort avait déjà été accompli pour libérer la Caraïbe du recours aux fournitures extérieures de bois.

Commerce des bois dans la Caraïbe

	1938 —	1950 —
Commerce total en milliers \$ U.S.	12 073,4	24 974,4
Déficit de la balance (milliers \$ U.S.)	8 212,5	13 231,8

(Conférence ou Carriboan Timber 1953. Statistical Abstract)

En 1950, le mouvement commercial atteint une valeur double de 1938 caractérisant d'abord les énormes besoins des Antilles, ensuite l'augmentation du prix des bois, mais le déficit ne s'est accru que dans une proportion bien moindre.

Ce progrès est dû principalement à l'effort accompli tant aux Guyanes qu'au Honduras Britannique et aux îles Bahamas, bien que leur production ne figurent que partiellement dans les statistiques fournies.

On doit noter également le gros effort de la République Dominicaine pour se suffire à elle-même et compenser ses importations par une exportation légèrement supérieure jusqu'en 1952.

Pour les territoires des Guyanes et du Honduras Britannique, on a pu noter les résultats suivants :

Commerce total — Balance Exportation - Importation
(en millions \$ U. S.)

Pays —	1938 —	1950 —	1951 —
Honduras Britannique	+ 297,7	+ 1 937,5	+ 2 669,1
Guyane Britannique	+ 18	+ 587	+ 762,4
Guyane Française	+ 10	+ 68,2	+ 23,8
Surinam	+ 16,7	+ 1 239,8	+ 2 115,2

(Statistical Abstract - Conference ou Carribean Timber)

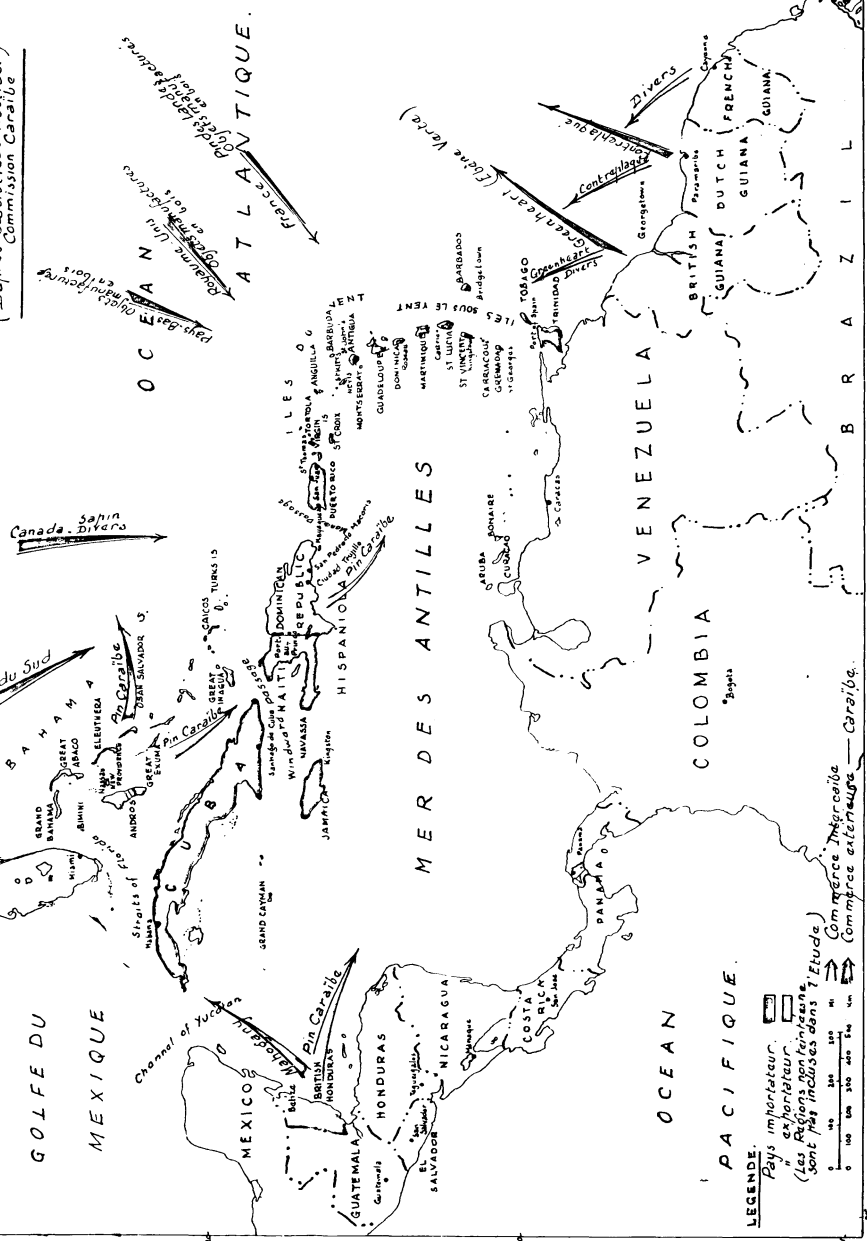


Forêts reconstituée en mahoganyes
Secteur de Fourniols - Martinique

(Cliché de Kergariou.)

COMMERCE des BOIS dans la Zone CARAÏBE

(D'après Statistical Abstract)
Commission Caraïbe



LEGENDE.

Pays importateur

Pays exportateur

(Les Régions non hachurées sont pas incluses dans l'Etude)

0 100 200 300 400 500 Kilomètres

0 100 200 300 400 500 Miles

Com merce. Caraïbe

Com merce. Amérique

Com merce. Europe

A l'exception de la Guyane Française où le démarrage semble extrêmement difficile, un développement considérable de l'exploitation est donc à signaler. Il a permis de faire face au moins partiellement au développement simultané de la consommation dans toutes les Antilles.

Cette consommation peut être caractérisée dans le tableau suivant :

Commerce total — Balance Exportation - Importation
(en milliers U.S. \$)

Pays	1938	1950	1951
Barbade	709,7	1 350,8	2 128,3
Jamaïque	1 369,1	1 884,5	3 139,2
Trinidad	1 263,9	1 325,9	
Martinique	458,7	279,2	1 162,6
Guadeloupe	407,5	576,8	
Antilles Néerlandaises . . .	924,1	1 508,9	2 764,2

On constate l'augmentation considérable du déficit de la balance dans chaque catégorie de territoire qui devait forcément attirer l'attention des autorités chargées d'en surveiller l'économie.

L'exception des Antilles françaises en 1950 est due surtout au manque de devises dollars permettant d'acheter les bois étrangers habituellement utilisés dans l'île et il convient de noter en effet qu'en 1949 la Guadeloupe a vu son déficit porté à 1 483,5 (milliers de \$ U.S.). Ces difficultés devaient amener d'ailleurs dans les Antilles françaises un très grand développement de la construction au béton.

Pour Trinidad, on doit noter un effort considérable entrepris localement; en effet, les chiffres ont évolué de la façon suivante :

1938 — 1 263,9
1949 — 2 292
1950 — 1 325

Cette tendance n'a certainement pas été maintenue car les bois locaux étaient loin d'être largement acceptés.

Si l'on ajoute à ces chiffres ceux relatifs à Cuba qui a tenté jusqu'en 1946 un énorme effort local pour voir sa production s'effondrer brutalement par la suite, on aura une appréciation exacte des besoins de la Caraïbe.

Statistique forestière de Cuba en 1946 et 1950

(A Fors 1952)

(en million de pieds-planche)

(1 m³ = 424 pieds-planche)

	1946	1950
Production à Cuba	444,73	213,65
Exportation	2,33	0,13
Importation	70,55	104,66

Même la République Dominicaine qui exportait jusqu'en 1951 voyait sa balance devenir négative en 1952.

Statistique forestière de la République Dominicaine

(Valeur en milliers de R.D. — U.S. \$)

	1951	1952
Exportation	456,04	289,98
Importation	221,41	551,77

(Anuario Estadístico de la Republica Dominicana — les importations comprennent Bois et Meubles).

On doit considérer également le fait que l'on a mis à part, vu son importance, le problème du papier pour avoir une idée exacte du déficit.

Pour satisfaire à une telle demande de bois, la Caraïbe s'est adressée aux diverses nations tutrices et à l'Amérique du Nord, les Etats-Unis étant les gros fournisseurs des Grandes Antilles en général et des Antilles Néerlandaises, le Canada et le Commonwealth des Antilles Anglaises et la France des Antilles Françaises.

Fournisseurs de la zone Caraïbe

Principaux pays	1938	1950
Etats-Unis	6 438,4	11 153
Canada	1 274,2	1 843,7
France	46	1 115,9
Royaume Uni	110,5	176,7
Pays-Bas	126,5	406,4

en milliers de \$ U.S. (Statistical Abstract C.C.)

Bien que l'état ne considère ni St-Domingue, ni Cuba, il apparaît que les États-Unis sont demeurés les grands fournisseurs de la zone Caraïbe. Ceci a été dû surtout à l'énorme demande de Puerto-Rico après guerre, car la France, le Canada, le Royaume-Uni se sont largement substitués aux États-Unis dans les autres territoires.

Puerto-Rico en 1950, consomme, en effet, environ les deux tiers des importations de bois U.S.A. en Caraïbe.

PRODUCTION DE LA ZONE CARAÏBE

Nous avons vu qu'une tendance très nette au développement du commerce intercaraïbe se faisait aussi sentir depuis la fin de la guerre, elle a permis aux divers pays pauvres en bois de recevoir un appoint fort intéressant.

Production de la zone Caraïbe

Exportation vers la Caraïbe (en milliers de \$ U.S.)

Pays —	1938 —	1950 —
Guyane Britannique	184 ¹	283,6
Honduras Britannique	0,2	864,3
Surinam	8,4	544,4
République Dominicaine	5,6	225,3
Bahamas	46,4	563

(Statistical Abstract - Conference ou Carribean Timber)

Il est intéressant de constater le grand développement du commerce de ces pays producteurs avec la zone Caraïbe sans que pour autant le commerce traditionnel avec les pays européens ait décliné en quoi que ce soit.

On notera en particulier l'énorme extension du commerce du Honduras Britannique qui porte sur le bois de pin avec la zone Caraïbe (il en va de même pour les Bahamas et la République Dominicaine), alors que les exportations de bois spéciaux ou plus précieux se dirigent traditionnellement vers les États-Unis ou les pays européens.

Le tableau suivant montre bien que les deux efforts ont pu être menés de front chez les principaux producteurs qui ont satisfait à une partie de la demande des Antilles tout en accroissant leurs exportations vers les États-Unis et l'Europe.

Exportations de la zone Caraïbe vers l'extérieur
(milliers de \$ U.S.)

Pays —	1938 —	1950 —
Guyane Britannique	394,7	909,8
Honduras Britannique	1 333,5	1 837,1
Surinam	198,6	811

(Statistical Abstract)

TENDANCES NOUVELLES DE LA PRODUCTION

Il nous reste maintenant à constater que ce commerce porte pour sa plus large part sur un très petit nombre d'essences forestières à l'exportation comme à l'importation.

Depuis longtemps on est habitué aux Antilles à l'usage de ce que l'on appelle le « Bois du Nord » ou encore « le Bois rouge du Nord » en Martinique et en Guadeloupe. Comme ce bois était avant guerre surtout importé des U.S.A., il s'agit très vraisemblablement d'un pitchpin, le Southern Pine (1).

Le Douglas, qui a fait une brève apparition vers 1949, n'a convenu presque nulle part (2) et dans le grand besoin où l'on était de bois de pin l'apport des *Pinus Cariboea* du Honduras et des Bahamas a été accueilli avec la plus grande faveur.

Les efforts faits dans les Guyanes pour commercialiser leur grande variété d'espèces sont peu fructueux jusqu'à ce jour même à Surinam où le contreplaqué est fait presque uniquement avec le Baboen ou Yayamadou, et la clientèle habituée au bois de pin à usage universel ne peut se faire à l'utilisation des bois d'essences diverses tels qu'en produit par exemple la Guyane française.

Il y a toute une éducation à faire, qui sera sûrement assez longue et on ne pourra guère convaincre que par de plus bas prix à qualité égale du bois.

Pour l'exportation, il y a également peu d'essences commercialisées et on le constate aisément en comparant la valeur des ventes totales, la valeur des ventes des principales espèces.

(1) Il est difficile de rien affirmer tant les noms commerciaux recouvrent d'essences diverses aux Antilles.

(2) Trop attaqué par les vers.

Ventes en 1951 (milliers \$ U.S.)
(Statistical abstract)

	Honduras britannique	Guyane britannique	Surinam
	—	—	—
Ventes totales	3 357,8	1 587,1	2 702,3
Pin	1 002,5	—	—
Mahogany	1 111,5	—	—
Green hart	—	907,3	—
Contreplaqué Yayamadou	—	—	1 517,8

Il semble donc bien établi que l'hétérogénéité de la forêt (des Guyanes en particulier) sera pour longtemps encore un gros obstacle à son bon développement et il est certain que des industries utilisant des bois d'essences diverses représentent dans la Caraïbe comme ailleurs le meilleur moyen de se tirer d'affaire.

Cette hétérogénéité d'une bonne part de la forêt en zone Caraïbe est rapidement apparue comme le véritable cauchemar des forestiers et il était normal que l'on cherche à y remédier.

Dans les petites îles très peuplées, au domaine forestier fort éprouvé et où le problème de la reconstitution se posait, on prit le taureau par les cornes et on se décida à créer de toute pièce cette forêt sur les parcelles dénudées, puis à substituer une forêt nouvelle homogène à ce qui restait de l'ancienne.

Ces efforts entrepris à peu près partout depuis 1930, ont largement abouti et dépassé le stade de l'expérience tant à Trinidad où l'essence utilisée a été le teck qu'aux Antilles françaises où l'on a pratiqué l'emploi du mahogany du Honduras.

Il apparaissait également qu'en dehors des domaines forestiers, les particuliers disposaient de larges surfaces où la forêt avait sa place et pouvait permettre d'heureux investissements.

Ces efforts ont permis ainsi la constitution de plus de 1 000 ha de forêt de teck à Trinidad et il est bien certain qu'en quelques années cette île assurera non seulement sa production mais encore une intéressante exportation de bois.

Entrepris plus tôt, mais hélas sur une échelle beaucoup plus réduite, l'effort de la Martinique qui indique une voie à suivre est également très appréciable. Les 500 ha de peuplements purs de mahogany déjà constitués doivent permettre d'améliorer le ravitaillement de l'île et de satisfaire à une exportation de bois précieux en billes ou de contreplaqué de mahogany dans un délai d'une dizaine d'années. La superficie plantée s'y accroît en moyenne de 60 ha par an.

Bénéficiant de conditions encore meilleures, la Guadeloupe a entrepris un programme identique et à plus grande échelle.

Dans l'île très déboisée de Puerto-Rico, on a surtout recherché la reconstitution forestière, mais on songe largement au mahogany. La question est à l'ordre du jour à Cuba également et peut soulever un intérêt considérable.

Il n'est pas de pays caraïbe que cette homogénéisation des forêts n'intéresse.

La Jamaïque, les pays producteurs eux-mêmes comme le Honduras Britannique poursuivent des programmes de reconstitution et de plantation de forêt de pins ; Surinam s'est engagée dans la même voie.

Le problème du ravitaillement en bois de la zone caraïbe avec les bouleversements de courants commerciaux qu'il implique n'est certes pas résolu à ce jour, bien des inquiétudes planent sur les disponibilités en bois des régions qui améliorent la balance pour l'instant, mais il semble qu'à longue échéance son heureuse solution ne fasse aucun doute, la zone disposant de services forestiers stables ayant des programmes assez précis et des réalisations sérieuses.

Avec l'amélioration de la production des zones riches en bois et la constitution de boisements de bois précieux dans les îles on s'achemine assez rapidement vers un nouvel équilibre très favorable à la zone caraïbe.

J. CHAPUIS.
